

**Sujet :** TR: [AFOCG 26-07] Lettre d'info mai 2020 - Spéciale déclaration d'impôts  
**De :** <afocg26-07@interafocg.org>  
**Date :** 20/05/2020 à 09:42  
**Pour :** "'EveSaymardAddear07'" <eve.saymard@addear07.fr>, "'Pauline Raguenet'" <pauline.raguenet@adeardrome.fr>, 'Elisa de Mèredieu' <elisa.de-meredieu@addear07.fr>

Pour info, je vous transfère la dernière lettre d'info que j'ai envoyée à mes adhérents. Spéciale déclaration d'impôts 2020 !

Bonne lecture

---

**De :** afocg26-07@interafocg.org <afocg26-07@interafocg.org>  
**Envoyé :** jeudi 14 mai 2020 16:46  
**Objet :** [AFOCG 26-07] Lettre d'info mai 2020 - Spéciale déclaration d'impôts



## Lettre d'information - Mai 2020

Cher.e.s adhérent.e.s,

Le confinement est progressivement levé. Les enfants commencent à retourner à l'école, les commerces ouvrent petit à petit... et il est grand temps de faire sa déclaration d'impôts !! Voici donc une lettre d'info spéciale pour vous aider à remplir le fameux formulaire 2042 C PRO...

Dates limites :

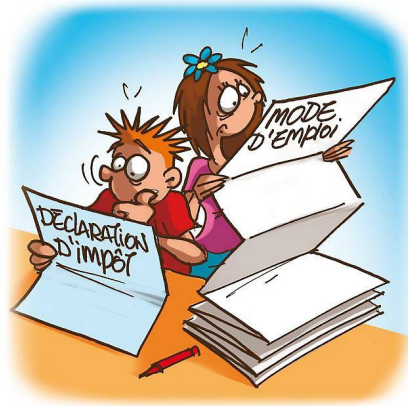
- > Pour les Ardéchois : jeudi 4 juin
- > Pour les Drômois : lundi 8 juin

...AU SOMMAIRE...

- Déclarer ses revenus au Micro-BA
- Déclarer ses revenus au Réel
- Déclarer ses Micro-BIC
- Déclarer ses Crédits d'impôts

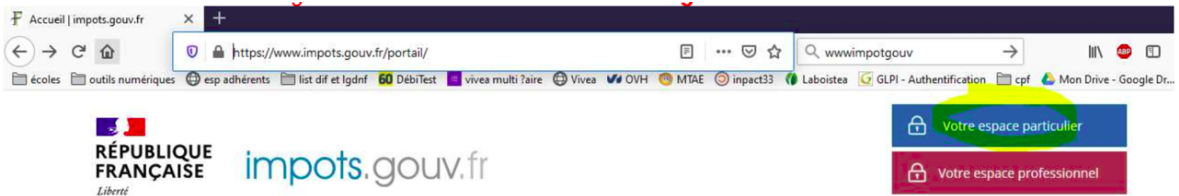
*ATTENTION : l'année 2018 était une année blanche. Normalement vous n'avez pas payé d'impôts au titre de votre activité sur 2018. Cependant, si vos revenus 2018 étaient plus élevés que vos revenus 2015-2016-2017, alors l'Etat vous a calculé des impôts à payer sur le revenu supplémentaire. Si à présent votre revenu 2019 est encore plus élevé que votre revenu 2018, alors ils doivent vous rembourser l'impôt payé au titre de 2018 : ça s'appelle le CIMR.*

Limpide non ?!?



## Déclarer ses revenus professionnels au Micro-BA :

Rendez-vous sur le site des impôts dans l'espace **PARTICULIER**



**A l'étape 3 de la déclaration de revenu, sélectionner :**

\* Revenus agricoles

\* Éventuellement : Revenus industriels et commerciaux (si vous faites de l'achat-revente ou de la prestation de services)

<input type="checkbox"/>	Revenus exceptionnels ou différés ?
<input type="checkbox"/>	Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu ?
<input checked="" type="checkbox"/>	Revenus agricoles ?
<input checked="" type="checkbox"/>	Revenus industriels et commerciaux professionnels ?
<input type="checkbox"/>	Revenus industriels et commerciaux non professionnels <small>Autres que les locations meublées non professionnelles</small> ?
<input type="checkbox"/>	Revenus des locations meublées non professionnelles ?
<input type="checkbox"/>	Revenus non commerciaux professionnels ?
<input type="checkbox"/>	Revenus non commerciaux non professionnels ?
<b>CHARGES</b> ?	
<input checked="" type="checkbox"/>	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses ?
<input checked="" type="checkbox"/>	Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. ?

**Au Micro-BA on déclare ses RECETTES ENCAISSÉES en 5XB à 5ZB**

(Précisez si besoin le nombre de mois de l'exercice en 5AD à 5ED)

REVENUS AGRICOLES			
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12 .....	5AD <input type="text"/>	5BD <input type="text"/>	5ED <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2019 .....	5AF COCHEZ <input type="checkbox"/>	5AI COCHEZ <input type="checkbox"/>	5AH COCHEZ <input type="checkbox"/>
<b>Régime micro BA</b>			
Revenus nets exonérés régimes zonés			
article 1417, II, b du code général des impôts .....			
Revenus imposables .....	5XA <input type="text"/>	5YA <input type="text"/>	5ZA <input type="text"/>
Recettes brutes 2019 sans déduire aucun abattement .....	5XB <input type="text"/>	5YB <input type="text"/>	5ZB <input type="text"/>
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois .....	5HD <input type="text"/>	5ID <input type="text"/>	5JD <input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5HW <input type="text"/>	5IW <input type="text"/>	5JW <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme .....	5XO <input type="text"/>	5YO <input type="text"/>	5ZO <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5HX <input type="text"/>	5IX <input type="text"/>	5JX <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme .....	5XN <input type="text"/>	5YN <input type="text"/>	5ZN <input type="text"/>

**Au Micro-BA on trouve ses recettes sur ISTEA dans sa déclaration de TVA**

(ex. de déclaration annuelle. Si trimestriel faire la somme des 4 déclarations)

Déclaration TVA Annuelle			
I. DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT BRUT		ISACOMPTA	
Détail des opérations		Détail des opérations	
Base hors taxe		Base hors taxe	
<b>OPÉRATIONS NON IMPOSABLES :</b>			
00 Achats en franchise .....	0037		
01 Exportations hors Union européenne .....	0032		
02 Autres opérations non imposables .....	0033	33 429	
<b>OPÉRATIONS IMPOSABLES :</b>			
réalisées en France métropolitaine			
04 Taux normal 20 % .....	0207	64	13
5A Taux réduit 10 % .....	0151	9 103	710
5C Taux réduit 5,5 % .....	0105	71 162	3 914

**Précisions sur les recettes à déclarer****Recettes à déclarer :**

- + Ventes HT encaissées dans l'année 2019
- + Toutes les aides PAC encaissées dans l'année SAUF ICHN
- + Les aides au revenu et indemnités perte de récolte encaissées
- + Valeur des produits prélevés en paiement des fermages (fermage en nature) ou pour le personnel salarié (certains avantages en nature)
- + Les indemnités de remplacement
- (+ Le remboursement forfaitaire de TVA pour les non assujettis)

**Recettes à ne PAS prendre en compte :**

- Recettes d'activités non agricoles (achat-revente ou prestation de services) : à déclarer dans la case BIC
- Revente d'immobilisations
- Subventions d'équipements liées à un investissement
- DJA
- Remboursements de charges perçus dans le cadre de l'entraide
- Aides qui compensent des charges
- Autoconsommation
- Prix obtenus lors de foires et concours

**Cas des GAEC au Micro-BA :**

Chaque associé inscrit sur sa déclaration personnelle un pourcentage des recettes totales du GAEC telles que calculées ci-dessus. Ce pourcentage correspond a priori au pourcentage de parts sociales détenues par l'associé. Si le GAEC souhaite appliquer une autre clé de répartition, il faut le signaler aux impôts avant la date de clôture de l'exercice (donc pour 2019 ce n'est plus possible).

**Pour tous et toutes : NE PAS INSCRIRE DE NOUVEAU vos BA-BIC dans les cases 5HY à 5JY**

!!! Vous payez déjà vos contributions sociales via la MSA, donc il ne faut pas le faire 2 fois !!!  
(déclaration de revenus professionnels à effectuer en juillet)

### En cas de revente d'immos pour les agriculteurs.trices installée.e.e depuis moins de 5 ans

Régime micro BA			
Revenus nets exonérés régimes zonés			
article 1417, II, b du code général des impôts.....	5XA <input type="text"/>	5YA <input type="text"/>	5ZA <input type="text"/>
Revenus imposables .....	5XB <input type="text"/>	5YB <input type="text"/>	5ZB <input type="text"/>
Recettes brutes 2019 sans déduire aucun abattement			
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois.....	5HD <input type="text"/>	5ID <input type="text"/>	5JD <input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme.....	5HW <input type="text"/>	5IW <input type="text"/>	5JW <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme.....	5XO <input type="text"/>	5YO <input type="text"/>	5ZO <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme.....	5HX <input type="text"/>	5IX <input type="text"/>	5JX <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme.....	5XN <input type="text"/>	5YN <input type="text"/>	5ZN <input type="text"/>

Si dans l'année vous avez revendu une immobilisation à un prix supérieur à sa valeur nette comptable, alors vous devez déclarer cette plus-value : valeur de vente - valeur nette comptable (HT).



## Déclarer ses revenus professionnels au Réel :

Rendez-vous sur le site des impôts dans l'espace **PARTICULIER**



A l'étape 3 de la déclaration de revenu, sélectionner :

- \* Revenus agricoles
- \* Éventuellement : Revenus industriels et commerciaux (si vous faites de l'achat-revente ou de la prestation de services)

Revenus exceptionnels ou différés ?  
 Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu ?  
 Revenus agricoles ?  
 Revenus industriels et commerciaux professionnels ?  
 Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* ?  
 Revenus des locations meublées non professionnelles ?  
 Revenus non commerciaux professionnels ?  
 Revenus non commerciaux non professionnels ?

**CHARGES** ?

Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses ?  
 Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. ?

**Au Réel on déclare son résultat fiscal 2019 en 5HC ou 5HI**

*Résultat FISCAL si vous avez le visa fiscal cga + expert – et garder la même colonne pour le reste*

*Résultat FISCAL si avez déposé vous-même votre liasse et garder la même colonne pour le reste*

Régime du bénéficiaire	CGA / OMGA / VISEUR	SANS	CGA / OMGA / VISEUR	SANS	CGA / OMGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5HB	5HH	5IB	5IH	5JB	5JH
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale	5HC	5HI	5IC	5II	5JC	5JI
<b>Détail moyenne triennale</b>						
• dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5AQ	5AR	5BQ	5BR	5CQ	5CY
• dont moins-values à court terme	5AY	5AZ	5BY	5BZ	5CV	5CZ
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AK	5AL	5BK	5BL	5CK	5CL
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés taxables à 10%	5HA		5IA		5JA	
Revenus imposables au taux marginal	5XT	5XV	5XU	5XW		
Option pour le paiement fractionné si passage à l'IS : revenu éligible	5EA	5EC	5EI	5EQ	5EU	5EV
Déficits	5HF	5HL	5IL	5IJ	5JF	5JL
Plus-values nettes à long terme	5HE		5IE		5JE	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	5HM	5HZ	5IM	5IZ	5JM	5JZ
Déficits des années antérieures non encore déduits	2013 5QF	2014 5QF	2015 5QN	2016 5QO	2017 5QP	2018 5QQ

*Si abattement JA*

*Si déficit et remplir en bas*

*Indiquer le montant de la plus-value ou de la moins-value qui est incluse dans le résultat (ne pas le faire si elle est exonérée)*

**Pour tous et toutes : NE PAS INSCRIRE DE NOUVEAU VOS BA-BIC dans les cases 5HY à 5JY**

!!! Vous payez déjà vos contributions sociales via la MSA, donc il ne faut pas le faire 2 fois !!!  
 (déclaration de revenus professionnels à effectuer en juillet)



## Déclarer ses Micro-BIC :

Sur le même formulaire, remplir les cases 5KO à 5MO et/ou 5KP à 5MP

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS <i>Y compris locations meublées professionnelles</i>			
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.....	5DB <input type="text"/>	5EB <input type="text"/>	5FB <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2019.....	5BF <input type="checkbox"/> COCHEZ	5BI <input type="checkbox"/> COCHEZ	5BH <input type="checkbox"/> COCHEZ
<b>Régime micro BIC</b>			
Revenus nets exonérés régimes zonés <i>article 1417, II, b du code général des impôts</i> .....	5KN <input type="text"/>	5LN <input type="text"/>	5MN <input type="text"/>
Revenus imposables :			
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>			
• ventes de marchandises et assimilées.....	5KO <input type="text"/>	5LO <input type="text"/>	5MO <input type="text"/>
• prestations de services et locations meublées.....	5KP <input type="text"/>	5LP <input type="text"/>	5MP <input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme.....	5KX <input type="text"/>	5LX <input type="text"/>	5MX <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme.....	5KJ <input type="text"/>	5LJ <input type="text"/>	5MJ <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme.....	5KQ <input type="text"/>	5LQ <input type="text"/>	5MQ <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme.....	5KR <input type="text"/>	5LR <input type="text"/>	5MR <input type="text"/>

A compléter si besoin

Inscrire les recettes HT 2019 dans la ou les cases

### Pour rappel, voici les conditions pour déclarer des Micro-BIC :

- \* Achat-revente : maximum 170 000 € de recettes (les impôts appliquent ensuite un abattement de 71%)
- \* Prestation de services : maximum 70 000 € de recettes (abattement de 50%)



## Déclarer ses Crédits d'impôt :

Sur le même formulaire, allez tout en bas dans "Autres crédits d'impôts"

Autres crédits d'impôt:	
apprentissage .....	8TZ <input type="text"/>
agriculture biologique .....	8WA <input type="text"/>
formation des chefs d'entreprise .....	8WD <input type="text"/>
remplacement pour congé des agriculteurs .....	8WT <input type="text"/>
famille .....	8UZ <input type="text"/>
prêts sans intérêt .....	8WC <input type="text"/>
métiers d'art .....	8WR <input type="text"/>
maître-restauteur .....	8WU <input type="text"/>

### Crédits d'impôts pour tous.tes : Micro-BA et Réel

#### Remplacement pour congé des agriculteurs :

- \* Pour les activités avec astreinte toute l'année
- \* Montant = 50% des frais de service de remplacement ou d'embauche d'un.e salarié.e pour la durée des congés
- \* Congés pris en compte : maximum 14 jours
- \* Formulaire complémentaire à remplir : <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2079-rta-sd/credit-dimpot-en-faveur-du-remplacement-temporaire-de-lexploitant-agricole>

#### Agriculture biologique :

- \* Conditions : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-agriculture-biologique>
- \* Formulaire complémentaire à remplir : <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2079-bio-sd/credit-dimpot-en-faveur-de-lagriculture-biologique>

### Plafond des aides "de minimis" : ne pas dépasser 25 000 € sur 3 ans

- \* Principe : instauration par la communauté européenne d'un plafond d'aides directes versées aux entreprises. Il vous est conseillé de tenir un registre pour suivre le versement de ces aides car il est de la responsabilité du producteur de ne pas dépasser le plafond.
- \* Il n'existe pas de liste disponible contenant toutes les aides qui rentrent dans les minimis, Néanmoins voici quelques exemples :
  - > CRÉDIT D'IMPÔT BIO
  - > CRÉDIT D'IMPÔT REMPLACEMENT CONGÉ AGRICULTEUR
  - > aides du Pass Install, allègements de charges MSA, intérêts pris en charge par l'Etat pour les ATR PAC, etc.
- \* Les aides qui sont concernées mentionnent toujours cette information et vous demandent de signer une attestation sur l'honneur pour certifier que l'on reste en dessous de ce plafond.

### Crédits d'impôt réservés aux exploitant.e.s au réel

#### Formation des chefs d'entreprise :

- \* Justificatif : attestations de formation
- \* Montant : SMIC horaire X nombre d'heures (maximum 40h, sauf transparence GAEC dans la limite de 3)

#### Crédit d'impôt apprentissage



---

AFOCG 26-07  
ZI de Grangeneuve - 7 rue Jean Rostand - 26800 PORTES-LES-VALENCE

[http://www.interafocg.org/afocg-drme-ardche\\_483.php](http://www.interafocg.org/afocg-drme-ardche_483.php)

Solenne FLANDIN BOUTIN  
Animatrice-Formatrice  
[afocg26-07@interafocg.org](mailto:afocg26-07@interafocg.org) - 09 72 23 00 25